BAC

N° 65

## SNCA e.i.L. Convergence

e. comme Efficacité

i. comme Indépendance

L. comme Laïcité

### Trimestriel

**1** €uro

d'avril à juin 2018

## BAC N° 65

Bulletin des Agrégés & Certifiés

## **SNCA**

Certifiés, Agrégés e.i.L. Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris 06 84 57 20 75

> gc.roche@orange.fr FR41@wanadoo.fr www.snca-nat.fr

# Sommaire

Edito: Spécial Amiante
Lettre recteur Dijon, p 2
Lettre Ministère Ecologie p 3
Lettre Ministère Santé p 4
Constat en 2017! p 5
Lettre du Ministère Santé p 6
Lettre de l'ARS p 7
Lettre du Ministère E.N. p 8
Dormez tranquille! p 9

Directrice de Publication Françoise ROCHE N° CPPAP : 09075S 06175 N° ISBN : en instance

Conception & réalisation au siège 5, rue Clisson 75013 Paris

# **Edito**

Pour des raisons indépendantes de la rédaction, la publication de **Bulletin des Agrégés et Certifiés** ou **BAC** s'est arrêtée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017. Elle reprend maintenant au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2018 avec un spécial « AMIANTE ».

## Spécial « AMIANTE »

L'affaire remonte à 2014.

Au lycée Louis-Davier de JOIGNY, dans l'YONNE (89), où un bâtiment en partie vacant était disponible, l'idée était de faire aménager une salle de gymnastique pour les internes. Un agent territorial fit remarquer qu'il n'y avait pas de DTA, ou Technique Document Amiante, pour Renseignements pris auprès de la présidence de région propriétaire des bâtiments du lycée, il apparaît bien qu'un DTA ancienne formule existe; mais, au détour d'une phrase, il apparaît aussi que la partie du bâtiment en question était à usage privatif (des logements de fonction longtemps inoccupés) et donc ne relevait pas du DTA. Pour autant l'agent territorial refusant d'intervenir sur des sols et des murs exclus du DTA fut mis à pied pour trois jours par son employeur, la présidence de la Région BOURGOGNE, en dépit de l'intervention de la défense syndicale.

Le proviseur insistant sur le projet dont il avait hérité, le SNCA e.i.L. Convergence écrivit un courrier aux ministres de l'Education Nationale, de la Santé et de l'Ecologie en 2015 dont les réponses sont reproduites ci-après et n'ont eu aucun effet.







#### DOCUMENTATION SNCA EIL

Le recteur

Secrétariat général

Affaire survie par :
Philippe CHATENET
Réference :
PC/C
Télephone
03 80 44 87 25
Télécopia
03 80 44 84 19
Courriel
service.juridique@ac-dijon.fr

2 G, rue du général Delaborde 21000 Dijon Madame la secrétaire générale,

Par lettre du 7 novembre 2015, vous avez appelé l'attention de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une suspicion de présence d'amiante au lycée Louis Davier de Joigny. Vous indiquez avoir déjà saisi à plusieurs reprises de cette question le président du conseil régional de Bourgogne, propriétaire de l'établissement. Vous vous étonnez qu'en sa qualité d'utilisatrice des locaux, l'éducation nationale n'ait pas, pour sa part, entrepris de démarches auprès du conseil régional afin de lever cette suspicion.

La sécurité et la santé des personnels et des élèves accueillis dans les établissements scolaires font l'objet d'une vigilance constante des équipes de direction et de l'autorité académique.

Je vous informe que j'ai saisi de cette question le conseil régional de Bourgogne, en charge des infrastructures du lycée Louis Davier, en vertu de l'article L 214-6 du code de l'éducation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le recteur et par déjegation, le secrétaire général de l'académie de Mon

François BOHN

Madame la secrétaire générale SNCA e.i.L. 5 rue Clisson 75013 PARIS



#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le chef de cabinet

Paris, le 1 5 DEC. 2015

N/Réf.: CDAP/SR/A15027533-D15022388

DOCUMENTATION SNCA EIL

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, sur vos préoccupations relatives à la possible présence d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny.

La ministre a pris connaissance de vos observations.

Elle m'a chargé de transmettre votre courrier au préfet de l'Yonne, représentant l'État au niveau local. Soyez assurée que votre correspondance fera l'objet de tout l'intérêt qu'elle mérite.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Guillaum CNOISY

Madame Françoise ROCHE Secrétaire générale du Syndicat National des Certifiés & Agrégés e.i.L. Convergence 5, rue Clisson 75013 PARIS



### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le chef de cabinet

Paris, le 1 5 DEC. 2015

N/Réf.: CDAP/SR/A15027533-D15022388

DOCUMENTATION SNCA EIL

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, sur vos préoccupations relatives à la possible présence d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny.

La ministre a pris connaissance de vos observations.

Elle m'a chargé de transmettre votre courrier au préfet de l'Yonne, représentant l'État au niveau local. Soyez assurée que votre correspondance fera l'objet de tout l'intérêt qu'elle mérite.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Guillaum CHOISY

Madame Françoise ROCHE Secrétaire générale du Syndicat National des Certifiés & Agrégés e.i.L. Convergence 5, rue Clisson 75013 PARIS

Le SNCA e.i.L. Convergence ayant constaté le peu de résultat obtenu par son premier
courrier a cependant récidivé en adressant un nouveau courrier aux mêmes destinataires dont certains ont répondu.
5



#### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Le Chef de Cabinet

Paris, le 16 SEP. 2016

N/Réf. : CAB/CR/ST – Pegase n° A:16-054727 V/Réf. : FR/JH/2016 09 02

DOCUMENTATION SNCA EIL

Madame la Secrétaire générale,

Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, a bien reçu votre nouveau courrier du 1er septembre dernier concernant une suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny (89).

A sa demande, j'ai rappelé votre démarche au directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche Comté.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory GUILLAUME

Madame Françoise ROCHE Secrétaire générale SNCA e.i.l. Convergence 5, rue Clisson **75013 PARIS** 

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS SP TÉLÉPHONE: 01 40 56 60 00



Dijon, le 2 4 OCT. 2016

DOCUMENTATION

SNCA EII

Direction de la Santé Publique - Santéenvironnement Unité territoriale de l'Yonne

Affaire suivie par : Jacqueline LAROSE Courriel : jacqueline.larose@ars.sante.fr

Téléphone: 03.86.51.80.10

Objet : suspicion d'amiante au lycée Louis-

Davier de Joigny

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 22 mai 2016, vous avez attiré mon attention sur l'absence de communication du Document Technique Amiante (DTA) aux personnels techniques intervenant pour faire des travaux au lycée Louis Davier à Joigny.

Un ingénieur de mon service s'est rendu dans l'établissement le 8 juin 2016 ; il s'est fait communiquer le dossier technique amiante qui est bien présent au sein de l'établissement et facilement accessible.

Nous avons également pris contact avec le conseil régional qui nous a indiqué que l'informatisation des Dossiers Techniques Amiante des établissements était en cours pour faciliter leur mise à disposition.

Comme vous l'indiquez, le dossier technique amiante doit être communiqué par le propriétaire, sur sa demande et dans le cadre de ses attributions, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble.

Je transmets un courrier à Madame la Proviseure du lycée Louis Davier lui rappelant la règlementation sur la communication du DTA.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général,

Christophe LANNELONGUE

Madame Françoise Roche Secrétaire Générale du SNCA 5, rue Clisson

**75013 PARIS** 

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél.: 0808 807 107 - Site: www.ars.bourgogne-franche-comte sante.fr



DOCUMENTATION SNCA EII

### Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le directeur du cabinet

Paris, le 1 9 DEC. 2016

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez de nouveau appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la suspicion d'amiante dans les locaux du lycée Louis-Davier de Joigny (89).

Attentive à l'objet de votre intervention, la ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Aussi, dans la continuité de la correspondance qui vous a été adressée le 21 octobre dernier, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà transmis votre courrier à Madame la rectrice de l'académie de Dijon, chancelière des université, afin qu'elle procède à un examen particulièrement attentif de ce dossier et vous tienne directement informée de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier NOBLECOURT

Madame Françoise ROCHE Secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence 5, rue Clisson 75013 PARIS

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphonosicolite á happotel OBC 2016017230/SC/FB

L'année 2017, marquée par les élections présidentielles et législatives, n'a pas apporté de solution au problème de l'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY.

Rappelons les demandes du SNCA e.i.L. Convergence :

- 1/ Que le DTA soit communiqué aux agents qui en font la demande
- 2/ Que le DTA soit établi pour la partie concernée selon le décret de 2014.
- 3/ Que l'agent sanctionné soit rétabli dans ses droits.

L'amiante pose un problème majeur de santé. Il est nécessaire que les services publics concernés aient à cœur de l'affronter **quel que soit le prix**.

Les courriers publiés dans ce *BAC* montrent que les ministères n'ont pas pris la dimension du risque que courent les employés et les usagers qui utilisent les services publics du fait de l'amiante. Il faut que cesse cette incurie.